

***28<sup>ème</sup> Auto-Cross d'Aurel***  
***10<sup>ème</sup> Sprint Car d'Aurel***  
**11-12-13 septembre 2026**

**CHALLENGE SEAC**

**REGLEMENT  
PARTICULIER  
CIRCUIT TOUT TERRAIN**



## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Montélimar organisateur administratif organise les 11-12-13 septembre 2026 avec le concours de l'AUBERET TT organisateur technique une compétition automobile nationale d'Auto cross et Sprint car intitulée **28<sup>ème</sup> Auto Cross et 10<sup>ème</sup> Sprint Car d'AUREL**.

Cette compétition compte pour :

Le Challenge SEAC d'Auto Cross : Tourisme Cup, Maxi Tourisme, Buggy Cup, Buggy 1600, Super buggy.

Le Challenge SEAC de Sprint Car : Junior Sprint, Maxi Sprint, Sprint Girl, Super Sprint.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le xx/xx/2026 sous le numéro xxx** et par la **FFSA sous le permis d'organisation numéro xxx en date du xx/xx/2026**

### 1.1 OFFICIELS

|                                                               |                                      |                     |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs                | Roland FAYARD                        | (licence n° 30129)  |
| Membre du Collège                                             | Jacques SAPIN                        | (licence n° 5008)   |
| Membre du Collège                                             | Didier ROSSIGNOL                     | (licence n° 11521)  |
| Directeur de Course Terre Responsable de l'épreuve            | Gilles BARRIL                        | (licence n° 309356) |
| Directeur de course adjoint                                   | Patrick COLOMB                       | (licence n° 12855)  |
| Directeur de course adjoint à la sécurité                     | Jean Luc BRETAR                      | (licence n° 134776) |
| Adjoints à la Direction de Course pour les départs et arrivés | Patrick LATIL                        | (licence n° 3027)   |
|                                                               | Christian GIACOMONI                  | (licence n° 47046)  |
| Adjoints à la Direction de Course pour les grilles de départ  | Garry AILLOUD                        | (licence n° 318519) |
|                                                               | Armand GUEYTE                        | (licence n° 353657) |
| Panneautage                                                   | Stéphane BECT                        | (licence n° 43628)  |
| Secrétaire du meeting et direction de course                  | Hélène BRETAR                        | (licence n° 140879) |
| Juge de faits                                                 | Martine RECH                         | (licence n° 3382)   |
| Commissaire responsable du plan d'identification              | Alexandre BACONNIER                  | (licence n° 262081) |
| Commissaire Technique Responsable SEAC                        | Bernard BOUVERAT                     | (licence n° 7392)   |
| Commissaires Techniques                                       | Nicolas JAQUET                       | (licence n° 196544) |
|                                                               | Jean Luc FAYARD                      | (licence n° 17626)  |
|                                                               | Yves COTE                            | (licence n° 169410) |
|                                                               | Jean Louis CANEL                     | (licence n° 50539)  |
|                                                               | Jean Loup BLACHIER                   | (licence n° 261762) |
| Chargés des relations avec les concurrents                    | René DESROCHES                       | (licence n° 1726)   |
|                                                               | Bruno PETREQUIN                      | (licence n° 8944)   |
| Chronométrateur Responsable SEAC                              | Séverine VELLA                       | (licence n° 207829) |
| Chronométrateurs adjoints                                     | Florian NAUD                         | (licence n° 211738) |
|                                                               | Pascal HERMER                        | (licence n° 90747)  |
| Médecin Chef :                                                | Dr Neuman SEKKAL N° RPPS 10101664679 |                     |
| Ambulances : 2 VSAV 4 Personnes UNASS                         | UNASS                                |                     |

|                                                       |               |            |
|-------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Responsable de la mise en place des moyens de secours | SARZIER Rémi  | AUBERET TT |
| Responsable de la remise en état du terrain           | JOLY Bernard  | AUBERET TT |
| Responsable du service presse                         | PRIN Yoann    | AUBERET TT |
| Responsable des officiels                             | VERNET Emilie | AUBERET TT |

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'**ASA Montélimar** et l'organisateur technique est le **Club Auto cross AUBERET TT**

## 1.2 HORAIRES

|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parution du règlement                                                                                                         | <i>Dès l'obtention du visa</i>                                                                                                                                                                                   |
| Clôture des engagements                                                                                                       | <i>Mercredi 2 septembre 2026 à minuit (engagement 160€) et mercredi 9 septembre 2026 minuit (Engagement 210€)</i>                                                                                                |
| Publication de la liste des engagés                                                                                           | <i>Jeudi 10 septembre 2026 sur internet</i>                                                                                                                                                                      |
| Date et lieu de la compétition                                                                                                | <i><b>Du 11 au 13 septembre</b><br/>Circuit d'AUREL 26340</i>                                                                                                                                                    |
| Vérifications Administratives obligatoires<br>Vérifications techniques facultatives<br>Vérifications techniques obligatoires. | <i>Samedi 12/09 de 7 h à 8 h 30.<br/>Vendredi 11/09 de 17h à 19 h15<br/>Samedi 12/09 de 7 h à 8 h 30.</i>                                                                                                        |
| 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs                                                                 | <i>Vendredi 11/09 à 18 h 30<br/>Circuit d'AUREL 26340</i>                                                                                                                                                        |
| Briefing obligatoire                                                                                                          | <i>1 briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.<br/>1 briefing oral 15 mn après la fin des essais sur la ligne de départ à l'appréciation du directeur de course.</i> |
| Horaire des essais chronométrés                                                                                               | <i>Samedi 12/09 de 8 h 00 h à 12 h 00</i>                                                                                                                                                                        |
| Horaire de la course                                                                                                          | <i>Samedi 12/09 de 13h30 h à 19 h 30<br/>Dimanche 13/09 de 8 h à 19 h 30.</i>                                                                                                                                    |
| Affichage des résultats provisoires                                                                                           | <i>15 minutes après la fin de chaque finale.</i>                                                                                                                                                                 |
| Remise des prix                                                                                                               | <i>Dimanche 13/09 sur le circuit à la fin de chaque finale.</i>                                                                                                                                                  |

## 1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le **vendredi 11 septembre 2026** de **17h00** à **19h15** et le **samedi 12 septembre 2026** de **7h00** à **8h30**. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du **jeudi 10 septembre 2026** le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06 82 66 14 62**.  
(Le **vendredi 11 septembre 2026** de **17h00** à **19h15** les vérifications seront facultatives)

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1 ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via la plateforme internet « engagé sports »

<https://www.engage-sports.com/>

- La date d'engagement est fixée au mercredi précédent la compétition (cachet de la poste faisant foi).
- Le montant des droits d'engagement est fixé à 160 € jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition et 210 € jusqu'au mercredi avant la course pour toutes les divisions.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100, la décision reste à la discrétion de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2 EQUIPAGES

- Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls (en cas de double monte avec la division Super Sprint).
- Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes.
- Les pilotes des Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint et Sprint Girls sont admis à participer avec une licence régionale ou un Titre de Participation (TPRT).
- Les pilotes d'Auto-Cross sont admis à participer avec un Titre de Participation (TPNT).

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

### 4.4 NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 PARCOURS

L'épreuve Auto cross et Sprint Car d'AUREL comptant pour le Challenge SEAC se déroulera sur le circuit de AUREL – 26340. Il est long de 990 mètres et la largeur est comprise entre 15 mètres et 18 mètres. Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. sous le n° **26 05 25 0596 AC Nat 0990** du 09 Aout 2025.

### 6.7 TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée du Parc Pilotes (à côté de la buvette) Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Toutes les informations portées sur le tableau d’affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de message instantanée, serveur de résultat ou autre). En cas d’affichage sur le tableau officiel et sur le tableau d’affichage virtuel, l’heure de publication sur le tableau d’affichage officiel prévaudra.

### 6.8 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : **06 82 66 14 62** Responsable organisateur technique et Président de AUBERET TT

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

### 7.1 ESSAIS

#### 7.1.1 Essais chronométrés

Samedi 12 septembre 2026 à partir de 8h00 deux séances d’essais obligatoires en 3 tours par séries.

### 7.2 BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être organisé 15 mn après la fin des essais, sur la ligne de départ.

Présence de tous les pilotes obligatoires. Tenue correcte exigée

### 7.3 COURSE

#### Samedi 12 septembre 2026 :

**1ères Manches qualificatives** : de 13h30 à 16h sur 5 tours

**2èmes Manches qualificatives** : de 16h à 19h30 sur 5 tours

#### Dimanche 13 septembre 2026 :

**3èmes Manches qualificatives** : à partir de 8h00 sur 5 tours

**½ Finales** : de 11h à 12h et de 13h30 à 15h sur 6 tours

**Finales** : de 15h30 à 19h30 sur 7 tours.

#### 7.3.1 Pôle position

La Pôle position est fixée à gauche sur la grille de départ.

## **7.4 ARRET DE COURSE**

### **7.4.1 Zone d'assistance temporaire**

La zone d'assistance temporaire est située sur le terreplein à côté de la sortie de piste, plan joint

## **7.6 PARC FERME FINAL**

Conformément à l'article 7.6 de la réglementation générale auto cross et sprint car, toutes les voitures de la compétition, dès le baisser du drapeau damier, sont en régime parc fermé. Seules les voitures désignées par le Directeur de course ou le Président du Collège sportif devront se rendre en parc fermé ou au contrôle technique. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2 COUPES

Une coupe sera remise aux trois premiers à la fin de chaque finale et une coupe sera remise à la meilleure féminine de la finale dans la catégorie Junior sprint.

### 10.3 PREMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 13 septembre 2026 sur le podium à l'arrivée de chaque catégorie.

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1 COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste .....9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité .....2 à poudre de 9kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve .....18

### 11.2 MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents.....2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ..... **oui**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ..... **oui**

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)

Modification 2024

13  
sortie piste Ambulance  
medical

# Tableau des prescriptions circuit de AUREL Inspection du 24 juin 2020

Contrôle Technique

